



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019
de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 12 décembre 2019 à 14h00 par conférence téléphonique.

Présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, François Noisette et Judith Raoul-Duval (suppléantes).
Excusée : Catherine Mir

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 28 novembre 2019

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Le PV de la réunion du 28 novembre 2019 est approuvé.

2. Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 28 novembre

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 7 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 28 novembre, dont deux ont donné lieu à une décision de soumission à évaluation environnementale concernant la mise en compatibilité par DUP du PLU de Gravon (77) et la révision du PLU de Vigneux-sur-Seine (91), présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

3. Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Dans le cadre et les limites définis par la décision de ce jour portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée pour les dossiers suivants à :

- zonages d'assainissement de Brières-les-Scellés (91) : François Noisette
- zonage d'assainissement de Brignancourt (95) : Jean-Paul Le Divenah

4. Délibération sur deux dossiers de demandes d'examen au cas par cas.

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, François Noisette et Jean-Paul Le Divenah :

- le projet de révision du PLU de Jouy-le-Châtel (77) est soumis à évaluation environnementale,

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette :

- Le projet de révision du PLU de Génicourt (95) n'est pas soumis à évaluation environnementale,

5. Désignation de coordonnateurs pour avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Désignation d'un coordonnateur pour l'avis suivant :

- PCAET Communauté de communes entre Juine et Renarde (91) : niveau 1 – coordonnateur : François Noisette

6. Délégation concernant les avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Dans le cadre de la décision du 31 octobre 2019 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à François Noisette pour l'avis sur la révision du PLU de Cannes-Ecluse si l'échéance de signature doit intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe.

7. Avis portant sur le projet de révision de PLU de Vignely (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Après délibération, l'avis concernant le projet de révision de PLU de Vignely (77) est adopté.

8. Désignation de coordonnateurs pour avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette.

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à François Noisette pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 20 décembre 2019. :

- 311 avis sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet de construction Urbanlvry à Ivry-sur-Seine (94) – niveau 1 ; coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah
- 313 Extension plateforme logistique -dossier de demande d'autorisation environnementale (Panhard développement) à Puiseux-Pontoise (95) – niveau 1 ; coordonnatrice : Catherine Mir
- 314 Réaménagement de la porte Maillot Paris (75016) – procédure commune projet – niveau 2 ; coordonnateurs : Judith Raoul-Duval et Jean-Paul Le Divenah
- 315 Prolongement du T3 à l'Ouest Paris (75017) – niveau 1 ; coordonnatrice : Judith Raoul-Duval

9. Avis portant sur le projet d'exploitation du gisement de gypse par Placoplatre à Cormeilles-en-Parisis (95)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et François Noisette

Après délibération, l'avis portant sur le projet d'exploitation du gisement de gypse par Placoplatre à Cormeilles-en-Parisis (95) est adopté.

10. Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 14 novembre

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant :

- projet de construction d'une résidence à Athis-Mons (91)

présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres présents de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15

Fait à La Défense, le 12 décembre 2019



Jean-Paul Le Divenah,
président de séance